

FO**PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

POINT SITUATION MI

Ce vendredi 29 mai, notre syndicat national a participé, comme tous les vendredis précédents, à une audio conférence qui avait pour but de faire un point de situation pour les services déconcentrés (préfectures, sous-préfectures, juridictions, SGAMI) avec le Secrétaire général du MI.

Cette réunion sera la dernière réunion du genre. En effet, avec les annonces de la veille du premier ministre, circulez !! Tout va bien et tout le monde au boulot à compter du mardi 2 juin.

Le matin même, l'ensemble des préfets étaient venus chercher leurs instructions pour cette rentrée !! Le ministère jure qu'aucune consigne n'a été donnée sur le présentiel dans les services territoriaux. Pourtant, notre syndicat a dénoncé que localement, 100% des effectifs ont repris.

Comme le dit si bien Jean Louis AUBERT, voilà c'est fini !! Le COVID n'est plus présent dans les services territoriaux du ministère de l'Intérieur.

Alors que le premier ministre prône un retour progressif et un maintien du télétravail, pour nous, c'est « t'as pas NOEMI ? t'as pas un SPAN ? » Dommage ...

Sur ces situations, notre syndicat a rappelé que l'Ile de France est toujours en situation délicate et que le maintien en télétravail doit rester une option, comme en province, contre la lutte sur le COVID.

Le télétravail, ce sujet au combien tabou, doit faire l'objet de discussions au niveau interministériel avec la création d'espace de « coworking » spécial fonctionnaire... On espère qu'il ne pense pas à des maisons France Service... Pour nous, ce n'est pas la même finalité.

Nous attendons avec impatience l'installation du groupe de travail « télétravail » au sein de notre ministère. D'après les infos, il sera programmé après le groupe de travail sur les lignes directrices de gestion/avancement puis après la charte du dialogue social... Tous ces sujets qui sont certes importants mais qui repoussent l'échéance d'installation du groupe de travail « télétravail ».

Vous pouvez compter sur notre syndicat FO pour bouger les lignes et avancer sur ce sujet. Régulièrement, l'administration fait un procès d'intention contre notre syndicat en disant que nous sommes réfractaires à toute innovation technologique, rappel de la mise en œuvre de PPNG !! Maintenant, à voir si le ministère saura être novateur dans les nouvelles modalités de travail, grâce à ces nouvelles technologies qui nous permettent de l'être !!





Après les annonces que 400 000 agents du MI percevront **une prime COVID** dont le montant serait de 330€, 660€ ou 1000€, l'administration indique que seulement 15% des effectifs la percevront... 15% du personnel du MI, on vous laisse imaginer le nombre réel d'agents administratifs qui en bénéficieront.

- ✓ Pas d'enveloppe budgétaire supplémentaire, elle sera directement versée par le BOP 216 et 354 titre 2 (donc sur le budget personnel pour faire simple !!)
- ✓ Normalement, aucune conséquence sur le budget du CIA 2020
- ✓ Mise en paiement pour le mois d'Août



Différents points :

Situation ASA :

- ⇒ Pour les collègues vulnérables : justifier l'état de santé par le médecin traitant uniquement, plus besoin d'une attestation du médecin de prévention
- ⇒ Pour les gardes d'enfants : attestation que l'école est fermée ou ne peut prendre en charge votre enfant

Pour la filière sociale, aucune consigne de reprise en présentiel

Le Programme Loi de Finance PLF 2021 sera connu fin du mois de juin, début juillet comme le schéma d'emploi 2021 avec la réforme OTE et la mise en place des SGC.

**NOTRE SYNDICAT DEFENDRA LES COLLEGUES OUBLIES PAR LE MINISTRE,
CEUX QUI BOSSENT DANS L'OMBRE !!**



Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

[Retrouver toute notre actualité sur :](#)

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>

Facebook : FO Prefectures Twitter : @fopref